

2025_35

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en deuxième séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 17 décembre 2025.

Présents :

AMAT André (Communauté de communes du Limouzin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouzin), CALVET André (Communauté de communes du Limouzin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouzin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invité : BONNET David secrétaire du SMAH HVA.

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 22 décembre 2025**

Objet de la délibération :

GESTION DE LA RIPISYLVE ET RESTAURATION DE ZONES HUMIDES PAR L'EQUIPE EN REGIE EN 2026.

Ces travaux de restauration et d'entretien auront pour objectifs de rendre aux cours d'eau, d'une part, leur fonctionnalité hydraulique (écoulement des crues), et d'autre part, de conserver un aspect physique qui correspond d'avantage au rôle écologique, paysager, voire sociologique que l'on peut attendre d'un cours d'eau.

Le détail des cours d'eau traités en 2026 sera exposé lors du Comité syndical.

Les travaux se poursuivent sur l'ensemble de la zone d'étude, les objectifs suivants :

- La mise en sécurité des personnes et des biens,
- Le maintien ou l'amélioration des conditions d'écoulement (dans les zones à risques),
- L'amélioration de la vigueur et de l'état sanitaire de la ripisylve,
- La prévention de la formation des embâcles,
- La valorisation biologique du milieu naturel,
- La limitation des phénomènes d'érosion ou de sous-cavement des berges,
- La mise en valeur écologique du milieu naturel,
- La mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau.

Le coût prévisionnel des travaux cités en objet est de : **250 000 € T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80% par le Département de l'Aude et l'Agence de l'Eau** :

**Le Département de l'Aude 125 000 € 50%,
L'Agence de l'Eau 75 000 € 30%,
Autofinancement SMAH 50 000 € 20%.**

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**

